



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 05/17
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'841'400.-
POUR LA RÉFECTION DE LA
RUE DU CENTRE - CHEMIN DU BOCHET

Saint-Sulpice, le 10 avril 2017

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'841'400.-
POUR LA RÉFECTION DE LA
RUE DU CENTRE - CHEMIN DU BOCHET

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine routier, la Municipalité d'alors avait mandaté le Bureau d'ingénieurs civils Sabert, à Payerne, pour évaluer l'état de santé du réseau routier et définir les mesures d'assainissement à entreprendre compte tenu de leur degré d'urgence. Cette mesure était dictée par l'accroissement du trafic motorisé et notamment le passage des transports publics qui était assuré par des véhicules lourds.

Un rapport détaillé a ainsi été établi le 22 juin 2015. Le réseau routier de la Commune a été considéré comme bon, en général. Il a toutefois mis en lumière certaines zones qui étaient soumises à de fortes charges et contraintes liées au développement du village. Ces zones nécessitaient un entretien significatif pour juguler l'évolution de certains défauts, faute de quoi des réparations beaucoup plus importantes devraient être mises en œuvre à moyen terme.

Les auteurs du rapport ont ainsi constaté que la rue du Centre présentait un certain nombre de dégradations, en particulier :

- orniérages très prononcés sur les zones d'arrêts et de freinages
- un bourrelet sur une plaque d'égouts
- des fissures sur les revêtements de couleur rouge pour les piétons
- des fissures et une absence de matériaux superficiels sur les rampants du ralentisseur de vitesse située entre le carrefour Pré-Fleury et l'arrêt Bochet
- de nombreuses fissures autour des grilles d'évacuation d'eau située dans la rigole d'écoulement centrale à proximité du centre
- quelques fissures, faïençage et absence de matériaux superficiels

S'agissant du chemin du Bochet, ils ont notamment mis en évidence :

- de nombreuses fissures longitudinales et transversales
- des orniérages en face des arrêts de bus
- des faïençages importants
- l'absence ponctuelle de matériaux superficiels

L'état de la rue du Centre et du chemin du Bochet a été considéré comme étant « bon à dégradé » selon les tronçons concernés. Les travaux recommandés ne concernent toutefois que les tronçons les plus atteints.

Sur le plan des priorités et de la planification, le Bureau Sabert a estimé que les travaux de réfection devraient intervenir courant 2016. Il recommandait d'entreprendre la réfection d'autres tronçons (chemins de la Venoge et de l'Ochettaz) dans l'intervalle 2017-2021.

2. SITUATION ACTUELLE

L'objet des travaux porte dès lors sur la réfection du tronçon compris entre le chemin du Bochet (depuis l'intersection avec le chemin du Russel) et la rue du Centre (jusque et y compris l'arrêt de bus Bochet).

Dans le cadre de l'avant-projet, plusieurs variantes ont été étudiées, en tenant compte des piétons, des cyclistes et des bus. La variante qui a été retenue pour l'ensemble du tronçon concerné, en particulier pour le chemin du Bochet, consiste à conserver les emprises du DP existantes. La bande cyclable sera maintenue comme aujourd'hui. Les trottoirs seront réfectionnés là où ils existent ; aucun nouveau trottoir ne sera toutefois créé.

Les travaux prévus sont les suivants :

- remplacer 50 % du coffre de la chaussée,
- remplacer environ 5'700 m² de revêtement,
- remplacer tous les couvercles des chambres,
- changer toutes les grilles d'eau claire,
- changer toutes les bordures,
- réfectionner la place devant le local pompier,
- aménager des zones d'arrêts de bus avec des enrobés modifiés aux polymères.

La mise en œuvre de ces travaux présente un avantage particulier, car il sera possible de profiter des travaux d'entretien planifiés par les Services de la Ville de Lausanne. Ainsi, le Service du gaz a décidé de remplacer ses conduites de gaz sur quelque 650m ; le Service de l'eau procédera quant à lui au changement de sa conduite d'eau potable et de la conduite de défense incendie sur une longueur d'environ 600m ; enfin, Romande Energie profitera des travaux en cours pour compléter son propre réseau. Les conduites des SI de la Ville de Lausanne sont anciennes (+ 40 ans), sans toutefois être vétustes. Il convient de saisir l'opportunité qui s'offre à la Commune de profiter de cette synergie, ceci avant que des problèmes sérieux ne surviennent sur les conduites.

Enfin, dans le cadre de ces travaux, la Municipalité a décidé de changer l'éclairage public sur le chemin du Bochet.

3. COÛTS

La récapitulation des coûts est la suivante :

Génie civil	CHF	1'300'000.00
Abris-bus	CHF	--
Éclairage public	CHF	42'000.00
Marquage, signalisation	CHF	24'000.00
Frais administratifs et techniques	CHF	184'000.00
Divers et imprévus (10 %)	CHF	155'000.00
Total	CHF	1'705'000.00
TVA (8 %)	CHF	136'400.00
Total TTC	CHF	1'841'400.00

Il convient de préciser que les SI de la Ville de Lausanne prendront à leur charge les frais liés à leurs interventions. Ils déposeront un préavis portant demande de crédit auprès du Conseil communal de Lausanne, à partir du moment où le crédit d'ouvrage aura été accepté par le Conseil communal de Saint-Sulpice.

4. PROCÉDURE

Compte tenu du coût de l'ouvrage, un appel d'offres public a été lancé selon la procédure ouverte. Douze entreprises ont déposé une soumission.

Le Bureau Sabert a procédé à l'évaluation des offres, sous la direction de la Municipalité. Par décision du 10 avril 2017, la Municipalité a attribué les travaux à l'offre économiquement la plus avantageuse qui était présentée par l'entreprise JPF Construction SA. Aucun recours n'a été déposé à l'encontre de cette décision.

La conclusion du contrat d'entreprise qui doit faire suite à la décision d'adjudication est subordonnée à l'adoption du présent préavis par le Conseil communal.

5. PLANIFICATION DES TRAVAUX

Les travaux sont prévus sur une durée de 9 mois environ. Ils seront entrepris dès septembre 2017.

Ils seront échelonnés de manière à causer le moins de nuisances possibles pour le trafic. En tous les cas, l'accès des riverains sera garanti.

La couche de roulement définitive sera posée quelques mois après la fin des travaux, afin d'assurer le tassement par le passage des véhicules.

6. FINANCEMENT

La Municipalité vous propose, pour financer ces travaux :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.- pour les travaux de réfection Rue du Centre - chemin du Bochet;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir cette dépense
 - par un prélèvement de CHF 341'400.- sur le fonds de réserve "Routes, chemins et éclairage public" dont le montant ascendait au 31 décembre 2015 à CHF 2'154'130.86;
 - par un amortissement annuel de CHF 50'000.- de 2018 à 2038, le solde étant amorti la dernière année.

7. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 05/17
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.- pour les travaux de réfection de la rue du Centre et du chemin du Bochet,
- de financer ces travaux par la trésorerie courante
- d'amortir cette dépense
 1. par un prélèvement de CHF 341'400.- sur le fonds de réserve « Routes, chemins et éclairage public » dont le montant ascendait au 31 décembre 2015 à CHF 2'154'130.86;
 2. par un amortissement annuel de CHF 50'000.- de 2018 à 2038, le solde étant amorti la dernière année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire e.r.



A. Clerc

N. Ray

Délégué municipal : M. Pierre-Yves Brandt, municipal